

Typhlo & Tactus
Les Doigts Qui Rêvent – Typhlo & Tactus
11bis rue des Novalles, BP 93
21240 Talant (France)

RÈGLEMENT 2019

Belgique pays organisateur 2019

Organisation de contact : ONA - Oeuvre Nationale des Aveugles - Sandrine Pironet.
Bel Boulevard de la Woluwe 34 bte 1, 1200 Bruxelles / Tel: 0032 241 65 68
Mail: bibliotheque@ona.be - Web: www.ona.be

Article 1:

Les maquettes présentées au concours Typhlo & Tactus doivent convenir aux enfants déficients visuels (aveugles ou malvoyants) entre 0 et 12 ans.

Article 2 :

Les maquettes présentées peuvent être des créations et donc libres de droits d'auteur (texte et images) OU des adaptations tactiles de livres publiés auquel cas la permission de l'éditeur original est requise pour une adaptation tactile qui pourra être publiée et distribuée dans plusieurs pays OU d'œuvres appartenant au domaine public.

Dans tous les cas, toutes les maquettes au concours doivent être des produits finis et non des travaux en cours.

Article 3 :

Critères de sélection : toutes les maquettes doivent être finies et à un niveau de qualité raisonnable (y compris la reliure et les illustrations) et respecter les points suivants :

1/ Illustrations tactiles, relief:

Objets collés, thermoformés ou gaufrés, matières découpées et collées.

Les livres en tissu sont également acceptés.

2/ Texte:

Si le livre a du texte, il devra être très lisible dans une police claire et en gros caractères (au moins 16 pt) et en Braille.

3/ Reliure:

La reliure doit permettre une ouverture totale des pages horizontales nécessaire à la lecture digitale.

4/ Couleurs et contrastes:

Des couleurs vives, fortement contrastées sont souhaitables pour stimuler les basses visions.

5/ Style:

L'histoire doit être bien écrite, en respectant, orthographe, grammaire et conjugaison.

6/ Format:

Il n'y a pas de restrictions de taille, mais les maquettes doivent être facilement manipulables par les enfants.

Article 4:

Les maquettes présentées doivent avoir été testées avec succès auprès d'enfants déficients visuels de leur pays d'origine et approuvées par des spécialistes.

Article 5:

Le concours Typhlo & Tactus est ouvert aux seuls pays ayant signé une convention avec Les Doigts Qui Rêvent, organisateur de la compétition. Contact : philippe.claudet@wanadoo.fr

Article 6:

Chaque pays participant ne peut envoyer qu'un maximum de 5 maquettes. Chaque contact national T & T organisera une sélection nationale pour choisir les meilleures maquettes.

Article 7:

Dates limites : les auteurs doivent envoyer leur maquette à leur point de contact national de T & T avant la date limite de sélection nationale. Ensuite le point de contact national enverra les maquettes au pays organisateur avant le 15 septembre 2019. Cette année le pays organisateur est la Belgique, et l'organisation de contact : L'ONA Oeuvre Nationale des Aveugles - Sandrine Pironet.

Article 8:

Un jury européen, composé des pays membres fondateurs de Typhlo & Tactus (France, Belgique, Finlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume Uni) se réunira et sélectionnera des maquettes parmi les présélections des pays participants. Le pays organisateur pourra proposer des personnes déficientes visuelles pour aider les jurés, mais celles-ci ne participeront pas au vote.

Article 9:

Composition du jury: chaque pays est représenté par un seul membre qui sera juge pour son pays. Toute autre personne ne pourra, en aucun cas, ni conseiller ni voter. Aucune autre personne ne sera acceptée dans la salle du jury excepté Pietro Vecchiarelli (conseiller technique) et Philippe Claudet (fondateur de T&T) ; ils ne votent pas.

Article 10:

La présidente du jury est chargée du bon déroulement du concours. Elle a tout pouvoir pour débloquer tout litige. En cas d'ex aequo, la présidente devra, par tous les moyens, trouver une solution. Pietro Vecchiarelli assiste la présidente et agit comme conseiller, il ne vote pas.

Article 11:

Les membres du jury sont tenus d'être présents dès la première heure de la première journée de jury et d'assurer leur rôle jusqu'à ce que la présidente lève la séance. Aucune participation partielle ne sera acceptée. Les jurés voteront par élimination. Le plus grand nombre de voix déterminera le vainqueur.

Article 12:

Les membres du jury attribueront 3 prix et chacun choisira aussi un "Coup de Cœur" ou "Favori" parmi toutes les maquettes au concours.

Article 13:

La présidente du jury annoncera les résultats le dernier jour. Les résultats seront publiés sur le site Web de T & T= Typhlo & Tactus. Un trophée sera remis au 1er prix, accompagné d'un chèque (le montant de ce chèque est à la charge et à la discrétion du pays organisateur).

Article 14:

Sous 30 jours après l'annonce des résultats, toutes les maquettes ayant concouru seront renvoyées aux contacts T&T de chaque pays. **Seule la maquette ayant eu le 1er prix sera conservée dans les archives des Doigts Qui Rêvent, dans le Musée international du livre tactile illustré (iMoTiB), à Dijon.**

Un poster où figureront des maquettes sélectionnées sera envoyé à chaque pays participant. Les maquettes gagnantes seront présentées sur le site Typhlo & Tactus.

Article 15:

Chaque maquette participante doit être accompagnée de :

- 1) Sa fiche d'inscription dûment remplie.
- 2) Une copie du texte intégral imprimé dans sa langue originale avec une traduction en anglais et en français si l'original n'est dans aucune de ces langues.
- 3) Dans le cas d'une adaptation d'un livre du commerce, d'une copie de l'autorisation de l'éditeur d'origine.

Article 16:

Les maquettes ne peuvent être présentées qu'une seule fois.

Article 17:

Le groupe Typhlo & Tactus se réserve le droit de modifier, amender ou compléter le présent règlement ainsi que celui d'annuler ou de reporter le concours. Il est par ailleurs rappelé que ce concours est organisé par le groupe Typhlo & Tactus à titre purement gratuit et que sa responsabilité ne peut en aucun cas être engagée pour quelques raisons que ce soit. Plus particulièrement, la responsabilité du groupe Typhlo & Tactus ne peut être engagée quant aux frais des candidats pour la participation au concours, qui ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement et/ou indemnisation.

Article 18:

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Article 19:

L'organisation rejette toute responsabilité quant à la détérioration des maquettes depuis leur arrivée au concours jusqu'au retour chez les auteurs.

Article 20:

Chaque contact national T&T doit retourner les deux tableaux (Listes des maquettes et Liste de juges) dûment remplis, 15 jours avant la réunion internationale. Sans ses deux tableaux, les maquettes de ces pays ne pourront pas être acceptées.

Rappel :

Prenez soin de l'emballage de votre maquette pour l'envoi à la sélection nationale, et pour le jury final.

Les maquettes au concours doivent être accompagnées :

- du texte intégral imprimé dans sa langue originale avec une traduction en anglais et en français si l'original n'est dans aucune de ces langues.
- de la fiche d'inscription où figureront tous les renseignements utiles pour le retour des maquettes
- de la permission écrite de l'éditeur d'origine pour les adaptations tactiles d'un livre publié.

Bonne chance et merci de participer !

Les Doigts Qui Rêvent

Tactus

11bis rue des Novalles, BP93

21240 Talant

France

Philippe.claudet@wanadoo.fr